

Reflexions Editoriales sur le danger de voir proclamer le vœu de quelques citoyens isolés comme étant celui de la ville.

Nous voyons dans une feue ville de la Nlle-Orleans, le 5 de ce mois, qu'il a été fait hommage au commodore D. Porter, du pavillon mexicain qui a décoré la salle du diner qui lui a été donné chez Mr. H. Elkins; et que ce don lui a été fait au nom de la ville de la Nlle-Orleans.

Nous ne venons pas ici rechercher à quel titre un diner a été donné à Mr. D. Porter, capitaine de vaisseau mexicain. Mais encore nous prétendons blâmer un acte de bienveillance à l'égard du premier d'entre les officiers supérieurs mexicains qui soit venu nous visiter.

On lit ensuite que Mr. Roignac, maire de la Nlle-Orleans, avait présidé le diner donné au capitaine Porter. Mais, de ce que Mr. Roignac a souscrit au repas, s'en suit-il que Mr. le Maire de la Nlle-Orleans y ait présidé en sa qualité de premier magistrat?

Le général Jackson doit bientôt arriver, invité qu'il est par la Législature de l'Etat. Rien de mieux! l'on a dû, de voir cet hommage au soldat-citoyen qui a si bien contribué à la défense du pays.

Mais si la Législature a jugé qu'elle n'avait pas droit de disposer des deniers des citoyens pour payer une fête de ce genre, c'est qu'elle a senti que le peuple n'autorise ses mandataires à disposer de la fortune publique que dans les vues de bien général. Or, que la nécessité peut-il y avoir de faire pour quelques individus privilégiés du bien-être à une table ouverte; et de les voir se porter les commensaux exclusifs du héros de la fête, au préjudice de ceux qui, s'ils n'en font pas les honneurs, en font du moins les frais.

Nous voyons bien pourquoi de donner le diner à Mr. Porter, par la ville de la Nlle-Orleans, n'est pas une gloire; mais qu'il y ait eu une fête, que d'avoir été associé à celle des citoyens, et d'avoir été un point pour des citoyens d'être dans la législature de leur patrie.

Ici tout est différent, nous ne sommes entraînés par l'enthousiasme ni par l'opinion du peuple. On se contenta de rendre au général Jackson le justice qui lui est due, comme au chef qui avait l'honneur de commander à des citoyens de ce pays, comme au brave qui fut toujours le premier exposé au feu de Tenenah, car c'est une gloire et une gloire grande, que d'avoir été associé à celle des citoyens, et d'avoir été un point pour des citoyens d'être dans la législature de leur patrie.

venir aux frais de réception; et de se dispenser par l'élégance de leurs fêtes, et de l'élégance de leurs banquets. Mais les honneurs ni les jouissances des réceptions, ne soit pas tenu de sacrifier le fruit de son labeur, peut être le pain de ses enfants, pour payer des plaisirs qu'il ne partagera pas, ou des fêtes dont quelques meneurs auront tout le bénéfice. Tel est pourtant l'espoir des zélés du Jacksonisme. Ils veulent rejeter sur la ville l'honneur de ces réceptions, dont la Législature n'a pas voulu charger l'état entier. Ils nous croient assez dénués de réputation pour ne pas présenter leurs intentions; et ils pensent que notre Conseil de Ville se permettra à cet égard ce que la nature a considéré comme une vraie obligation de sa mission publique.

En effet, si le Conseil de Ville est l'organe des volontés des citoyens, en ce qui concerne le bien être de la majorité, il n'a pas plus de droits que la Législature à des dépenses publiques en bon ou mauvais sens. Mais payez et ne nous forcez pas à partager votre extravagance, et à rebancher sur nos bourses ce que votre amour-propre, ou ce que votre esprit de parti, vous auront fait entreprendre, pour nous autres concitoyens.

On aura vu dans tous les journaux que le commodore Porter avait été fait par les citoyens de la Nlle-Orleans, qu'un diner public lui avait été donné en leur nom, qu'un présent lui avait été fait par eux; tout sans la présidence du maire de la ville. Qui pourra d'après cela, se refuser à proclamer aussi Jackson, au nom de la ville d'Orléans?

Comment, s'écrierai-je, un simple capitaine de vaisseau, à qui la ville ne devait rien, a reçu des honneurs publics; et le héros, l'Aigle de l'Amérique, le sauveur de la Louisiane, n'aurait aucune part à nos hommages! nous balancerions à assigner quelques misérables piastres pour lui prouver notre enthousiasme! et le Conseil de Ville de prendre une belle résolution; et nous, hommes, de dire amen! et de payer par c'est la fin en toute chose.

Le Conseil de la ville, le trésorier payé; la ville s'entend; et qui payera en définitive? le peuple! Du reste, pour nous consoler, nous nous dirons: c'est vrai, ce grand homme avait si bien mérité de nous! si ce ne sont pas ses talens qui ont dirigé les plans de défense de notre ville, il a dû moins en le bon sens de ne pas rejeter le conseil de gens plus éclairés que lui. S'il n'y a pas là pléni tout entière des journées fatigues du 23 Décembre et du 8 de Janvier, et n'a pas refusé de passer les palmes que sa bonté fortifiée nous eût pas! Ensuite, qui mieux que Jackson se fut servi du pouvoir arbitraire et de la loi militaire, qui se sont en asservi les autorités légales; et les formes préservatrices, de nos libertés; garrotté nos juges, méprisé notre Législature; colonisé nos citoyens? Oh c'est un bien grand homme! si c'est tout aux pieds la ville! attolons nous à son char de victoire! il daignera encore recevoir cet hommage qu'a refusé Lafayette. Est-ce indigne de lui et de ceux qui le lui voulaient rendre. Eh! vite! réchouons le genre, et surtout payons!

Nous, une si absurde soumission ne nous sera pas imposée. Mais, s'il se pouvait que le Conseil de Ville, abusant de son mandat, osât obéir la communauté pour lui à l'influence de quelques honneurs de parti; ou à une vanité basée sur la fausse reconnaissance du mot reconnaissance: si la crainte de l'indignation générale ne l'arrêtait pas, ce serait alors que Mr. Roignac, cessant d'être un simple magistrat, deviendrait le premier magistrat de la Nlle-Orleans, investi de la confiance de ses concitoyens, et le défenseur de leurs droits, et le protecteur de leurs biens!

Le diner Porter, le drapeau donné au nom des citoyens de la Nlle-Orleans, par les mains de Mr. Roignac, peuvent bien être des précédents par lesquels notre maire se voudrait un jour justifier d'autres démarches plus graves. Il connaît trop nos droits, pour sacrifier des résolutions tendant à sacrifier la fortune publique aux caprices d'un parti. Il sait qu'il n'est possible que par des motifs d'intérêt général.

lumination dont le prestige passerait aisément à peine le plus petit nombre. Non, encore fois, notre maire ne s'occupera pas de ces résolutions de Jackson, comme particulier, se montrant dans des circonstances dont il ne devait pas le but secret; mais il voit où l'on prétend le mener; il sait ce qu'il lui doit penser d'un enthousiasme de commande. Il y voit ce qu'on doit y voir raisonnablement.

En effet, un diner est donné au capitaine Porter; et nous demandons, est-ce au commodore D. Porter, est-ce au marin distingué qui a combattu vaillamment pour son pays? est-ce au capitaine D. Porter commandant les forces d'une république amie, que s'adressent les honneurs rendus? Alors nous nous écrirons, sans balancer, hommage au brave D. Porter!

Mais si nous pénétrons dans l'intention bien connue des souscripteurs, si nous nous rappellons que D. Porter a réchoué une disgrâce que la politique a forcée le gouvernement américain de lui faire éprouver, à la requête de l'Espagne; alors nous ne voyons dans l'éclat de la réception faite à cet officier, qu'un moyen concerté pour donner la désapprobation publique d'une démarche sage et mesurée, commandée par la prudence. Nous n'apercevons plus d'autre motif que l'esprit de parti, et que l'envie d'exalter Jackson sur les ruines de l'administration actuelle.

Sans doute que dans cette occasion, ni le Maire, ni plusieurs autres parmi les souscripteurs, n'ont voulu prononcer contre elle. Mais la marche des choses les a impliqués malgré eux. Le drapeau est proclamé comme ayant été donné par les citoyens de la Nlle-Orleans; tous les toasts ont été en faveur de Jackson; et il passera pour constant qu'un diner, donné par quelques souscripteurs, est un diner public; qu'un don fait par eux est un don de la ville, et que c'est Mr. le Maire de la Nouvelle-Orléans qui a présidé à toutes ces démonstrations; tandis que c'est, tout simplement, Mr. Roignac, souscripteur et membre du comité d'arrangement nommé par les autres souscripteurs d'un diner de cotterie. Ce n'est donc pas sans raisons que nous nous élevons contre l'abus de confusion ainsi les choses les plus distinctes. Mais cet abus même est un moyen de parti! Et quoiqu'on puisse nous objecter qu'un honneur rendu à Mr. D. Porter est en même temps l'expression de l'estime que méritent ses talens maritimes et sa bravoure; et celle de l'intérêt tout national que nous portons à la république du Mexique; nous n'en persisterons pas moins à dire que ce peuvent être des prétextes spécieux, mais que le vrai but était de censurer publiquement l'Administration et de répandre une telle semence d'animosité dans le cœur des citoyens de la Nlle-Orléans; nous ajouterons que l'on espérait ainsi engager le Maire de la ville, de telle sorte qu'il dut paraître l'ennemi de l'Administration et le choriphée du Jacksonisme.

Au Kentucky, les affaires se mènent à coups de pierre ou de bâton, et ici pareille méthode serait hors de mise, et l'on se replie sur les tours de passe-passe.

Quoiqu'il en soit, notre Maire sent trop bien qu'il ne peut, en aucun cas, se faire l'homme d'un parti; et que, depositaire d'un pouvoir qui lui permet de s'opposer aux déprédations, il en doit user pour ne pas souffrir qu'on dispose des fonds de la ville pour de vaines démonstrations de la reconnaissance publique.

Une couronne de chêne suffit au soldat-citoyen; c'est à la cité de la Nlle-Orléans qu'appartient l'honneur de le décorer; mais le produit des sueurs du soldat n'appartient qu'à lui seul, et nul ne peut le mandat suffisant pour le sacrifier à un parti, lorsque les plus éclairés et les plus dignes de lui ont pu résister à l'aveugle d'avoir le mot.

Le général Jackson, dans sa lettre à Mr. Beverley, établit comme une vérité qu'il peut prouver qu'il a été fait plus de lui par un membre du Congrès de la plus grande respectabilité, que par une foule d'hommes qui se tendaient à lui faire connaître que les amis de Mr. Adams avaient fait, à ceux de Mr. Clay, des ouvertures pour les engager à unir, pour l'avantage l'élection de Mr. Adams, et qu'alors Mr. Clay devait être secrétaire d'Etat. Après être entré dans le détail des motifs dont les amis de Mr. Adams appuyaient cette assertion, le général parle comme d'une chose positive de l'offre qui lui fut faite, de promettre de nommer Mr. Clay secrétaire d'Etat, s'il était président. Promesse qui devait décider, sous ce genre, l'élection &c.

Mr. Adams avaient fait, à ceux de Mr. Clay, des ouvertures pour les engager à unir, pour l'avantage l'élection de Mr. Adams, et qu'alors Mr. Clay devait être secrétaire d'Etat. Après être entré dans le détail des motifs dont les amis de Mr. Adams appuyaient cette assertion, le général parle comme d'une chose positive de l'offre qui lui fut faite, de promettre de nommer Mr. Clay secrétaire d'Etat, s'il était président. Promesse qui devait décider, sous ce genre, l'élection &c.

Et il se conclut que de telles propositions, si elles n'avaient pas été faites, n'auraient pu l'être qu'à l'instigation de Mr. Clay, ou de ses amis intimes, parce qu'un homme faible ne se fût que difficilement prêté à une pareille démarche; mais que jamais un homme d'esprit ne s'en fût laissé charger. Il y a cependant, il suffit de voir que ce soit positivement de la part de Mr. Clay que cette proposition lui ait été faite!

Maintenant examinons si malgré la réticence qui termine l'accusation de la part des directes et positives; et si cette légère concession sur la forme pas, n'est pas au contraire faite pour donner plus de réalité à l'accusation, en se réservant certain air de modération, et certain moyen d'éviter de passer pour avoir mis de l'acharnement contre son adversaire. Quand nous voyons comme la généralité du public, une attaque formelle contre Mr. Clay, et l'une des accusations les plus graves et les plus sérieuses, et l'aspect d'une déclaration si indignante, si le caractère noble et franc de Mr. Clay ne nous en assure, nous attendions cependant sans anxiété, la réponse de Mr. Buchanan. La réputation d'intégrité que ne lui disputerait pas Jackson, l'aveu que le général faisait de sa respectabilité, nous rassuraient. Mais nous ne pouvions concevoir comment le général Jackson aurait pu assurer comme il l'avait fait à plusieurs reprises, que Mr. Clay lui paraissait avoir été le promoteur des démarches faites vis-à-vis de lui, et notre étonnement a duff jusqu'à ce qu'enfin ait paru l'adresse de M. Buchanan.

C'est donc une accusation positive qu'a portée le général Jackson; non seulement contre les amis de Mr. Clay, mais contre sa personne, et cette accusation est intentionnée devant la nation tout entière! Tous les journaux de l'Union ont publié, en même temps, les pièces de ces fameuses procès, et l'on n'attendait plus que la pièce de conviction; la pièce qui devait terminer la question; pour mettre le public à portée de juger si Mr. Clay était coupable d'une transaction infâme et d'une prévarication patente. On sait depuis longtemps dans l'expectative le sujet de la promesse qu'a valu faite le général de nommer le membre du Congrès de la plus grande respectabilité, dont le témoignage devait confondre Mr. Clay et ses amis, et personne ne doutait qu'il n'y eût au moins quelque qu'il soit, de laquelle on eût voulu tirer parti contre ce magistrat.

Enfin, le général Jackson, nommé Mr. Buchanan; et la respectabilité de ce membre du Congrès est telle qu'elle a été proclamée d'avance. Plus de doute que la vérité ne doive sortir de ses bouches, si pure! En effet, peu de jours se sont écoulés depuis que Mr. Buchanan est appelé à s'expliquer sur cette étrange affaire; et la déclaration la plus candida et la plus formelle de sa part est mise sous les yeux du peuple, dans son adresse à ses concitoyens.

Mr. Buchanan y expose avec une grande simplicité, les circonstances qui ont déterminé son maintien avec le général Jackson. Il raconte comment le bruit généralement répandu que Mr. Adams avait continué secrétaire d'Etat, sous Jackson, faisait grand bruit à ce dernier, vis-à-vis des amis de Mr. Clay, et qu'il était du devoir de son général de faire taire ce bruit. Il dit à cet égard il écrit plusieurs fois un ami respectable occupé à l'instant à jour lui, une place dans sa bibliothèque. Il ajoute qu'il a vu les lettres déposées de cet ami, en date du 27 Décembre, qui le confirmait dans son opinion; et c'est ce qu'il se détermina à parler au général Jackson pour obtenir de lui l'assurance de sa déclaration qu'il lui attribuait, de vouloir continuer Mr. Adams dans l'emploi de secrétaire d'Etat.

Jusqu'ici les faits sont clairs! un tel homme Jackson s'aperçoit que la vérité est qu'on lui a prêté de vouloir que Mr. Adams dans son discours lui fait tort. Il est évident que c'est un autre fait qui est en jeu, l'intérêt de la nation, et nullement dans l'intérêt d'un candidat à la succession d'Etat. Il ne s'agit pas non plus d'avouer quel est celui qui a été le promoteur de ces démarches.